

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE**

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT NO 257-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 158-2017 DU PLAN D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 257-2024 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION DU RÈGLEMENT NO 158-2017 DU PLAN D'URBANISME

Prenez avis que :

1. Lors de la séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal adoptera le premier projet de règlement no 257-2024, intitulé Règlement no 257-2024 ayant pour objet de modifier les dispositions sur les grandes affectations du sol et les densités d'occupation du règlement no 158-2017 du plan d'urbanisme ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 octobre 2024 à 18 h 00 au bureau municipal, au 26 rue Ally. L'objet de cette assemblée est de vous présenter ledit règlement. Au cours de cette rencontre, nous vous expliquerons le projet de règlement et entendrons les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 26, rue Ally, durant les heures d'ouverture ;
4. Ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Pierreville, le 15 octobre 2024.



Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière